**REGLEMENT DE L'EXPOSITION-CONCOURS PHOTO  
DU DIMANCHE 28 JUILLET AU DIMANCHE 04 AOÛT 2024**  
  
**Règlement concours adultes :**

**Exposants : photographes amateurs, habitants des communes de Le Tholy, la Forge, Cleurie, le Syndicat, Tendon, Sapois, Vagney, Réhaupal, Champdray, Granges-Aumontzey, Liézey, Gérardmer, Xonrupt-Longemer, Le Valtin.  
  
Thème : "Chemins"  
Catégorie : couleur ou noir/blanc  
Format : 20x30  
Nombre de photos : Les participants pourront déposer deux photos maximum numérotées au dos, dans l'ordre de leur préférence (en cas d'un nombre supérieur à 150 photos déposées, les organisateurs se donnent le droit de limiter le nombre par exposant en exposant la photo numéro 1).  
Les photos ne devront pas être encadrées, ni collées sur des supports cartons ou autres... Elles devront être accompagnées d'une légende (ne figurant pas sur la photo et une ligne maximum). Elles ne devront pas être signées.  
  
       
Lieu de dépôt : Secrétariat de la Mairie - 3 rue Charles de Gaulle - 88530 LE THOLY aux heures d'ouverture de la mairie; chaque exposant signera une attestation sur l'honneur qu'il est bien l'auteur des photos déposées et qu'il autorise l'utilisation de ses images.  
   
Date limite de dépôt : le lundi 1° JUILLET 2024 à 17 h 30 au plus tard.  
  
Identification : Les photos seront remises sous enveloppe sur laquelle seront mentionnés nom et prénom, adresse postale, adresse mail et n° de tél, toutes ces coordonnées devront figurer également au dos de chaque photo.  
   
Droit d'inscription : GRATUIT  
La Commission culture, association, tourisme de la Commune de Le Tholy, organisatrice de cette exposition, se réserve le droit de refuser certaines productions qui ne correspondraient pas à l'esprit du concours.  
Après la manifestation, si les participants souhaitent récupérer leurs photos, ils devront s'adresser au secrétariat de la mairie ou prévoir une enveloppe timbrée pour le retour. Toutes les photos non réclamées dans un délai de 3 mois, seront la propriété de la commission organisatrice qui décline toute responsabilité en cas de dégradations, de perte ou de vol des envois, des dépôts et de l'exposition.  
   
Déroulement du concours: Chaque visiteur est invité à voter pour sa photo préférée (un seul vote par visiteur).  
   
Attribution du prix :  
Prix « Jury professionnel » : 1er prix : 300 € - 2ème prix : 200 € - 3ème prix : 100 €  
Prix « coup de cœur du public » : 1er prix : 200 € - 2ème prix : 100 € - 3ème prix : 50 €  
Lauréats 1er ex aequo : Chacun recevra la moitié du 1er et du 2ème (pas de deuxième)  
Lauréats 2ème ex aequo : Chacun recevra la moitié du 2ème et du 3ème (pas de troisième)  
Lauréats 3ème exaequo : Chacun recevra la moitié de la somme prévue initialement pour le 3ème.  
  
Date limite du concours: Dimanche 04 août 2024 - 18 heures  
   
Dépouillement et comptage : Lundi 05 août 2024 par les membres organisateurs  
   
Affichage des résultats : Mardi 06 août sur le panneau d'affichage devant la mairie et sur le site de la Commune de Le Tholy (www.mairie-letholy.fr).  
  
  
Règlement concours enfants :  
  
Exposants : Jeunes photographes amateurs, de 6 à 15 ans révolus habitants des communes de Le Tholy, la Forge, Cleurie, le Syndicat, Tendon, Sapois, Vagney, Réhaupal, Champdray, Granges-Aumontzey, Liézey, Gérardmer, Xonrupt-Longemer, Le Valtin  
  
Thème : "Fruits et Légumes"   
  
Catégorie : couleur ou noir/blanc   
  
Format : A5 : 15/20 cm   
  
Nombre de photos : Les participants pourront déposer une photo maximum.   
Les photos ne devront pas être encadrées, ni collées sur des supports cartons ou autres... Elles devront être accompagnées d'une légende (ne figurant pas sur la photo et une ligne maximum). Elles ne devront pas être signées.         
  
Lieu de dépôt : Secrétariat de la Mairie - 3 rue Charles de Gaulle - 88530 LE THOLY aux heures d'ouverture de la mairie. Chaque exposant signera une attestation sur l'honneur qu'il est bien l'auteur des photos déposées et qu'il autorise l'utilisation de ses images**  
  
**Date limite de dépôt : le lundi 1° juillet 2024 à 17 h 30 au plus tard.**  
 **Identification : Les photos seront remises sous enveloppe sur laquelle seront mentionnés nom et prénom, adresse postale, adresse mail et n° de tél, toutes ces coordonnées devront figurer également au dos de chaque photo.**  
  
**Droit d'inscription : GRATUIT**  
**La Commission communication/culture de la Commune de Le Tholy, organisatrice de cette exposition, se réserve le droit de refuser certaines productions qui ne correspondraient pas à l'esprit du concours.**  
**Après la manifestation, si les participants souhaitent récupérer leurs photos, ils devront s'adresser au secrétariat de la mairie ou prévoir une enveloppe timbrée pour le retour. Toutes les photos non réclamées dans un délai de 3 mois, seront la propriété de la commission organisatrice qui décline toute responsabilité en cas de dégradations, de perte ou de vol des envois, des dépôts et de l'exposition.**  
  
**Déroulement du concours: Chaque visiteur est invité à voter pour sa photo préférée (un seul vote par visiteur).**  
  
**Jury Professionnel :  
  
  
Le gagnant reçoit un shooting photo offert et 6 photos 15x20 offertes   
Le 2 -ème reçoit un shooting photo offert et 4 photos 15x20 offertes   
Le 3 -ème reçoit un shooting photo offert et 2 photos 15x20 offertes  
  
  
Jury public :  
  
1er prix public : bon d'achat de 50 euros pour la photo création à Gérardmer  
2ème prix public : un mug personnalisé à la photo création à Gérardmer  
3ème prix public : un mug personnalisé à la photo création à Gérardmer  
  
Date limite du concours: Dimanche 04 août 2024 - 18 heures**  
  
**Dépouillement et comptage : Lundi 05 août 2024 par les membres organisateurs**  
  
**Affichage des résultats : Mardi 06 août sur le panneau d'affichage devant la mairie et sur le site de la Commune de Le Tholy (www.mairie-letholy.fr).**

* [Flash info](http://www.mairie-letholy.fr/activites_scolaire%20(2).aspx)
* [Agenda des manifestations](http://www.mairie-letholy.fr/agenda.aspx)
* [Le palmarès des Maisons Fleuries 2021](http://www.mairie-letholy.fr/maisons_fleuries.aspx)
* [**Réglement EXPO PHOTOS 2022**](http://www.mairie-letholy.fr/pageLibre00012192.aspx)
* Enquête publique - Modifcation du PLU